

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**

Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie  
Unité Départementale du Tarn

**Arrêté  
portant désignation des membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la  
négociation du Tarn**

Le Responsable de l'Unité Départementale du Tarn de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L 2234-4 à L 2234-7, R 2234-1 à R 2234-4 et D 2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 10 mai 2016 portant nomination de Monsieur Michel DALMAS Responsable de l'Unité Départementale du Tarn de la DIRECCTE Occitanie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Vu la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Occitanie en date du 5 février 2018 relative à la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la région au sens des articles L 2234-4 et suivants du code du travail,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national, notamment celle du représentant de l'UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire) présentée le 5 juin 2018,

**ARRETE**

Article 1 : La liste des membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est établie comme suit :

- Pour les organisations syndicales de salariés :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
CGT	Sylvain ARTIGAU	
CFDT	Joël RAFFANEL	
CFE - CGC	Michel VINES	
CFTC	Serge BAYSSE	Pierre CARRIE
FO	Eric BELLOUNI	
SOLIDAIRES TARN	Pierre GRESSE	Yann NAVARRO

- Pour les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national :

Organisations d'employeurs	Titulaires	Suppléants
CPME	Philippe BARTHES	Jean-Hugues PAUZIE
FDSEA	Nicolas MARREL	
FESAC		
MEDEF	Christophe CHABBERT	
UDES	Daniel FABRE	
U2P	Jean-Michel CAMPS	Laurent MARTI

Article 3 : Le précédent arrêté en date du 23 février 2018 portant désignation des membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du Tarn est abrogé à compter de ce jour.

Article 4 : Le Responsable de l'Unité Départementale du Tarn de la DIRECCTE Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Tarn.

Fait à Albi

Le 11 juin 2018

Le Responsable de l'Unité Départementale du  
Tarn,

Michel DALMAS

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse - 51 rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE Cedex.  
La décision contestée doit être jointe au recours.